



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
4 juillet 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-huitième session

Genève, 12-23 septembre 2011

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Le développement économique en Afrique: Promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial¹

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le document intitulé *Rapport 2011 sur le développement économique en Afrique* examine la situation du développement industriel en Afrique, en mettant l'accent sur les «faits schématiques» observés, en relation avec l'industrie manufacturière en Afrique. Il fournit également une analyse des tentatives faites par le passé pour promouvoir le développement industriel dans la région, et des enseignements tirés de ces expériences. En outre, il formule des recommandations générales quant à la manière de promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial caractérisé par l'évolution des règles commerciales internationales, l'influence croissante des puissances industrielles du Sud, l'internationalisation de la production et les préoccupations croissantes concernant les changements climatiques.

Le rapport fait valoir qu'une nouvelle politique industrielle est nécessaire pour induire une transformation structurelle et promouvoir le développement dans les pays africains. Il préconise une approche stratégique de la politique industrielle fondée sur un diagnostic industriel et propose un cadre pour la conception de stratégies industrielles qui tiennent compte de l'hétérogénéité des pays africains, qui soit adapté à la situation des différents pays et qui résulte d'un processus d'élaboration des politiques participatif et collaboratif associant étroitement les autorités et le secteur privé. En outre, le rapport indique que les mesures en faveur du développement industriel en Afrique devraient consister principalement à: a) favoriser l'innovation scientifique et technologique; b) établir des liens au sein de l'économie nationale; c) promouvoir l'entrepreneuriat; d) améliorer les capacités des gouvernements; e) adopter des politiques monétaires et budgétaires appropriées; f) éviter la surévaluation des taux de change; g) mobiliser davantage de ressources; h) renforcer l'intégration régionale; et i) maintenir la stabilité politique. La présente note met en évidence les principales conclusions et recommandations générales du rapport.

¹ La présente note est une vue d'ensemble qui doit être lue conjointement avec le *Rapport 2011 sur le développement économique en Afrique* dans son entier (UNCTAD/ALDC/AFRICA/2011).

I. Principales conclusions

Le secteur manufacturier joue un rôle limité dans les pays africains

1. La part de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) dans le produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique a chuté de 12,8 % en 2000 à 10,5 % en 2008. En Amérique latine, il est tombé de 17 à 16 %, et dans les pays d'Asie en développement il est passé de 22 à 35 % pendant la même période. L'importance des exportations manufacturières en Afrique s'est également érodée. En particulier, la part des produits manufacturés dans les exportations totales de l'Afrique a chuté de 43 % en 2000 à 39 % en 2008. Les facteurs qui ont contribué à ces médiocres résultats industriels de l'Afrique sont notamment les échecs des politiques nationales, la marge d'action insuffisante pour mettre en œuvre d'autres types de politiques de développement, ainsi que les difficultés structurelles telles que l'insuffisance des infrastructures et du capital humain et l'exiguïté des marchés intérieurs.

Les résultats du secteur manufacturier des différents pays africains sont variables

2. En particulier, on observe une variabilité importante entre les pays sur le plan tant du niveau de la valeur ajoutée manufacturière par habitant que de sa croissance. En 1990, dans 6 pays africains sur 52 pour lesquels des données sont disponibles, la VAM par habitant était d'au moins 200 dollars, et en 2010 le chiffre est passé à 9. En ce qui concerne la croissance du secteur manufacturier, la valeur ajoutée manufacturière par habitant avait enregistré une croissance négative entre 1990 et 2010 dans 23 pays africains, alors qu'elle avait progressé de plus de 4 % dans cinq autres.

L'Afrique représente toujours une faible part de l'industrie manufacturière mondiale

3. L'Afrique reste marginalisée dans le commerce mondial de produits manufacturés. Sa part dans la valeur ajoutée manufacturière mondiale a chuté de 1,2 % en 2000 à 1,1 % en 2008. Dans les pays d'Asie en développement, cette part est passée de 13 à 25 %, et en Amérique latine, elle est tombée de 6 à 5 % pendant la même période. La part de l'Afrique dans les exportations mondiales d'articles manufacturés est passée de 1 % en 2000 à 1,3 % en 2008.

L'Afrique perd du terrain dans le secteur manufacturier à forte intensité de main-d'œuvre

4. Les produits de faible technicité et à forte intensité de main-d'œuvre jouent un rôle limité dans le secteur manufacturier africain. La part des activités manufacturières de faible technicité dans la VAM a diminué, passant de 23 % en 2000 à 20 % en 2008. En outre, la part des exportations manufacturières de faible technicité dans le total des exportations manufacturières de l'Afrique a chuté elle aussi, passant de 25 % en 2000 à 18 % en 2008.

L'Afrique a enregistré quelques progrès dans le développement des activités manufacturières à forte intensité technologique

5. La part des activités de technicité moyenne ou élevée dans la valeur ajoutée manufacturière totale de l'Afrique est passée de 25 % en 2000 à 29 % en 2008. En outre, la part des exportations de technicité moyenne ou élevée dans les exportations manufacturières totales est passée de 23 à 33 % pendant la même période.

L'Afrique est fortement tributaire de la production manufacturière fondée sur les ressources naturelles

6. L'Afrique est fortement tributaire de la production manufacturière fondée sur les ressources naturelles. La part de cette production manufacturière dans les exportations manufacturières totales de l'Afrique était ainsi de 52 % en 2000 et de 49 % en 2008. Ces chiffres contrastent avec la situation en Amérique latine et dans l'Asie de l'Est et le Pacifique, où la part de la production manufacturière fondée sur les ressources naturelles dans les exportations manufacturières totales s'établissait en 2008 à 34 et 13 %, respectivement.

L'industrie manufacturière africaine est dominée par les petites entreprises informelles

7. Dans la plupart des pays africains, le secteur manufacturier est composé de petites entreprises ou de microentreprises qui exercent leur activité à côté d'un petit nombre de grandes entreprises étrangères ou publiques. En outre, la plupart des entreprises sont de type informel. Elles sont de taille plus petite, produisent en fonction des commandes, sont dirigées par des responsables disposant de peu de capital humain, n'ont pas accès à un financement extérieur, ne font pas la publicité de leurs produits, et les vendent principalement à des clients du secteur informel contre des espèces. En outre, les entreprises informelles deviennent rarement formelles à mesure qu'elles se développent.

Les groupements industriels jouent un rôle important dans l'industrie manufacturière africaine

8. Certains faits attestent que les groupements industriels ont contribué à stimuler la compétitivité des petites et moyennes entreprises en Afrique. Ces groupements rendent l'accès aux marchés plus facile, facilitent les retombées technologiques et réduisent les coûts des entreprises liés au cadre géographique et leurs coûts d'information. Ils couvrent également un grand éventail de domaines qui vont d'activités reposant sur l'exploitation des ressources naturelles aux industries de haute technologie, telles que la fabrication de pièces détachées pour l'automobile et d'ordinateurs.

II. Recommandations générales

9. Le rapport donne à penser que les pays africains devraient intensifier leurs efforts pour développer le secteur manufacturier, parce que celui-ci offre des perspectives à long terme sur le plan de la croissance, de l'emploi et de la réduction de la pauvreté. En outre, il fait valoir qu'une intervention délibérée des gouvernements est nécessaire en Afrique afin de promouvoir le développement du secteur manufacturier, d'induire une transformation structurelle et de conduire au développement. Il ressort de l'expérience des pays avancés et

des pays émergents que les gouvernements ont un rôle important à jouer afin de promouvoir une transformation structurelle. En particulier, ces pays ont recouru à des politiques industrielles pour réorienter les ressources et la production vers des activités prioritaires jugées nécessaires pour promouvoir l'industrialisation. C'est pourquoi le rapport recommande aux gouvernements africains de s'attacher à promouvoir l'industrialisation en adoptant une politique industrielle.

10. Si une politique industrielle se justifie en Afrique, on reconnaît également que les approches suivies dans le passé pour promouvoir l'industrialisation n'ont pas permis de réaliser les objectifs de transformation économique. Ni les anciennes politiques industrielles qui ont été adoptées pendant la période d'industrialisation en remplacement des importations ni les réformes axées sur le marché et le climat d'investissement ne sont suffisantes pour induire une transformation structurelle dans la région. À cet égard, le rapport souligne que les gouvernements africains se doivent d'adopter une nouvelle approche de la politique industrielle fondée sur les principes suivants: a) soutenir et stimuler les entreprises; b) établir des relations efficaces entre l'État et les entreprises; c) reconnaître la faisabilité politique des mesures proposées; d) s'attacher à lever les contraintes; et e) mettre en place un mécanisme de supervision, d'évaluation et de responsabilisation.

11. Le rapport préconise une approche stratégique de l'élaboration des politiques industrielles fondée sur un diagnostic industriel; il propose un cadre pour la conception de la stratégie industrielle qui tient compte de l'hétérogénéité de l'économie des pays africains et qui s'adapte aux circonstances propres à chaque pays. Il présente une typologie des résultats industriels des pays africains, qui pourrait être utilisée dans une phase initiale pour envisager les options stratégiques possibles pour différents pays. La typologie présentée dans l'encadré 1 repose sur deux indicateurs: le niveau d'industrialisation en 2010 et la croissance industrielle de ces pays pendant la période 1990-2010².

12. Le rapport souligne également qu'il est nécessaire que la politique industrielle mette l'accent sur: a) la promotion de l'innovation scientifique et technologique; b) la création de liens au sein de l'économie nationale; c) la promotion de l'entrepreneuriat; et d) l'amélioration des capacités publiques.

Promouvoir l'innovation scientifique et technologique

13. L'accumulation de connaissances et de capacités technologiques est essentielle pour promouvoir la transformation structurelle et obtenir un avantage compétitif sur les marchés d'exportation. Les pays africains devraient soutenir davantage la technologie et l'innovation. Cette démarche pourrait consister à stimuler la production nationale de savoirs technologiques en offrant des mesures d'incitation aux entrepreneurs ou à faciliter l'accès à la technologie existante par l'investissement étranger direct (IED), l'octroi de licences et l'acquisition de biens d'équipement. Les pays africains devraient également investir dans l'éducation et la formation afin de garantir aux entreprises un accès fiable à la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour fabriquer des produits de qualité qui soient compétitifs

² Afin de mettre l'accent sur les éléments les plus importants, un troisième indicateur, à savoir la part de chaque pays dans l'industrie manufacturière africaine totale, est exclu ici. Cet aspect est moins important pour notre analyse, parce que nous mettons l'accent sur la situation actuelle de chaque pays plutôt que sur sa place dans le secteur manufacturier africain. Il convient toutefois de noter que, en raison de leur nombreuse population et du niveau élevé de leur valeur ajoutée manufacturière par habitant, l'Afrique du Sud et l'Égypte représentent à elles seules plus de 50 % de la capacité manufacturière actuelle de l'Afrique.

sur les marchés mondiaux. Ils devraient veiller tout particulièrement à renforcer l'éducation et la formation dans les domaines techniques et scientifiques tels que l'ingénierie, qui sont les plus utiles pour le développement industriel.

Créer des liens dans l'économie

14. Les pays africains devraient accorder la priorité à l'établissement ou au renforcement de liens dans l'économie nationale afin de garantir que la promotion du développement industriel ait des retombées positives dans d'autres secteurs de l'économie. Divers moyens existent pour établir des liens au sein de l'économie. Par exemple, la promotion des agro-industries permet d'établir des liens entre le secteur industriel et le secteur agricole. En outre, il est possible d'établir des liens entre les entreprises nationales et les entreprises étrangères en renforçant les capacités technologiques nationales. Les politiques visant à soutenir les groupements industriels sont également importantes à cet égard.

Promouvoir l'entrepreneuriat

15. Les pays africains devraient redoubler d'efforts pour promouvoir l'entrepreneuriat en créant un environnement économique propice à l'investissement aussi bien intérieur qu'étranger. En particulier, ils devraient réduire l'incertitude politique, renforcer les infrastructures et améliorer l'accès au financement pour les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME). Ils devraient également faire des efforts pour inciter les entreprises à investir dans la recherche de nouvelles activités qui améliorent la compétitivité et la diversification des exportations.

Améliorer les capacités publiques

16. En assurant la promotion du développement industriel, les pays africains devraient veiller à ce que le champ et la portée des interventions tiennent compte des capacités publiques. En raison de la faiblesse des institutions, il est difficile pour les gouvernements d'appliquer avec succès leurs programmes et politiques de développement industriel. Dans ce contexte, les gouvernements africains devraient s'attacher en priorité à accroître leurs capacités à concevoir, formuler et mettre en œuvre des politiques. Il est possible de réaliser ces objectifs en prévoyant des activités de formation et de renforcement des capacités à l'intention des fonctionnaires, avec le concours d'organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la CNUCED.

17. Le rapport souligne qu'une politique industrielle ne peut pas être mise en œuvre dans le vide. Elle doit bien cadrer avec les autres politiques économiques pour mieux contribuer au développement. À cet égard, le rapport recommande l'adoption des mesures additionnelles et complémentaires suivantes.

Éviter la surévaluation du taux de change

18. La politique en matière de taux de change a une incidence sur le développement des entreprises manufacturières ainsi que sur leur capacité à être compétitives sur les marchés internationaux. En particulier, un taux de change compétitif est favorable aux exportations et permet aux entreprises nationales de tirer parti des débouchés sur les marchés internationaux. Lorsque le taux de change est surévalué par rapport à sa valeur d'équilibre, il représente une taxe implicite sur les exportations et dissuade les entreprises d'investir dans le secteur exportateur. Les pays africains devraient éviter cette surévaluation du taux

de change notamment en maîtrisant l'inflation, en gérant les richesses naturelles de façon à réduire au minimum les risques de «syndrome hollandais» et, le cas échéant, en adoptant un régime de change plus souple³.

Adopter des politiques monétaires et budgétaires appropriées

19. L'efficacité des politiques et programmes industriels dépend également en partie du degré de compatibilité des politiques monétaires et budgétaires avec l'objectif consistant à promouvoir le développement industriel. En particulier, il faut combiner les politiques monétaires et budgétaires de sorte que l'accès au crédit pour les entreprises soit facilité et que les taux d'intérêt réels ne s'établissent pas à des niveaux dissuasifs pour l'investissement. Il est nécessaire d'adapter ces politiques à l'objectif visant à promouvoir le développement industriel tout en garantissant que les mesures adoptées pour y parvenir n'engendrent pas une instabilité macroéconomique à moyen ou à long terme.

Mobiliser davantage de ressources

20. La promotion du développement industriel passe par la mobilisation de ressources afin de financer les investissements dans les domaines prioritaires identifiés. Dans le cadre de leur politique industrielle, les gouvernements africains ont tendance à mettre l'accent sur l'allocation des ressources plutôt que sur leur mobilisation. Ils devraient prêter davantage d'attention à cette mobilisation des ressources, qu'ils devraient renforcer en stimulant l'épargne intérieure, en empruntant auprès des institutions de financement du développement, en promouvant l'IED, en tirant parti du potentiel offert par la coopération Sud-Sud en tant que source de financement du développement, et en encourageant les partenaires de développement traditionnels à accorder une aide publique au développement accrue à la promotion du développement industriel dans la région.

21. Le rapport reconnaît par ailleurs l'importance de l'intégration régionale et de la stabilité politique pour développer et entretenir l'industrialisation en Afrique⁴. C'est pourquoi il appelle les gouvernements africains à renforcer l'intégration régionale et la stabilité politique.

Renforcer l'intégration régionale

22. Il est nécessaire de mettre en place un marché régional pour libérer le potentiel manufacturier de l'Afrique et la préparer à soutenir la concurrence sur les marchés d'exportation mondiaux. L'intégration régionale peut contribuer à établir des marchés régionaux robustes, notamment grâce à une coopération pour le développement d'infrastructures régionales, l'harmonisation des politiques et le maintien de la stabilité politique. Compte tenu de l'exiguïté des marchés intérieurs des pays d'Afrique, le marché régional peut constituer une force pour le développement industriel dans la région. Cela est important parce que, contrairement aux exportations de l'Afrique vers le reste du monde où prédominent les produits de base au détriment des produits manufacturés, la part de ces

³ Voir CNUCED, *Rapport sur le commerce et le développement, 2010: Emploi, mondialisation et développement* (chap. 1) et *Rapport sur le commerce et le développement, 2009: Face à la crise mondiale – Atténuation des changements climatiques et développement* (chap. 2 et 4).

⁴ Voir CNUCED, *Rapport 2010 sur le développement économique en Afrique : La coopération Sud-Sud: l'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement*; et le rapport de 2009 intitulé: *Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique*.

derniers dans les exportations intra-africaines est élevée. En 2009, les produits manufacturés représentaient quelque 40 % des exportations intra-africaines, tandis que leur part dans les exportations de l'Afrique vers le reste du monde s'établissait à quelque 18 %. En outre, l'Afrique est une région à forte croissance, tant sur le plan démographique qu'en termes de revenus. La région fait l'objet d'une demande d'exportations croissante qui pourrait permettre d'amorcer et d'entretenir le développement industriel.

Maintenir la stabilité politique

23. La stabilité politique est une condition nécessaire au développement industriel en Afrique. Sans cette composante, même un programme d'industrialisation bien conçu et bien exécuté est voué à l'échec. Les gouvernements africains devraient donc s'efforcer de réduire l'incidence d'une crise politique, notamment en améliorant la gouvernance politique et économique. En outre, le rôle des institutions régionales, telles que la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales, devrait être renforcé dans les domaines de la prévention, de la gestion et du règlement des crises.

Encadré 1

Typologie des pays africains fondée sur leur niveau d'industrialisation et leur croissance industrielle

Le niveau d'industrialisation de chaque pays se reflète dans sa valeur ajoutée manufacturière par habitant. Cet indicateur permet d'identifier les pays africains dotés d'une capacité manufacturière nettement plus élevée que la moyenne régionale, ainsi que ceux qui n'ont pas encore d'activité manufacturière importante. Étant donné que la valeur ajoutée manufacturière moyenne par habitant est de 100 dollars, les pays africains qui ont une VAM par habitant supérieure ou égale à 200 dollars sont considérés comme ayant un niveau d'industrialisation relativement avancé. Il convient de noter que le seuil retenu est deux fois supérieur à la moyenne régionale.

La croissance industrielle se reflète dans le taux de croissance annuel cumulé de la valeur ajoutée manufacturière par habitant. Cet indicateur nous permet d'identifier les pays africains industrialisés les plus dynamiques, ceux qui stagnent et ceux qui se désindustrialisent. Les pays dont le taux de croissance de la VAM par habitant est supérieure à 2,5 % sont considérés comme ayant une croissance relativement très élevée. Ce seuil de 2,5 % est environ 3,5 fois plus élevé que la moyenne africaine, qui s'établit à 0,7 %.

Sur la base de ces indicateurs, les pays africains peuvent être répartis en cinq groupes (voir fig. 1):

- a) Les pays du premier groupe (en avance) ont une croissance qui s'annonce soutenue et un niveau d'industrialisation deux fois supérieur à la moyenne africaine, ainsi qu'une croissance industrielle d'au moins 2,5 %;
- b) Les pays du deuxième groupe (en progrès) ont également atteint un niveau d'industrialisation par habitant relativement élevé. Toutefois, leur croissance industrielle est inférieure au seuil de 2,5 %;
- c) Les pays du troisième groupe (en rattrapage) sont sur la voie d'une croissance relativement rapide qui, si elle s'inscrit dans la durée, est susceptible de les conduire à un niveau d'industrialisation nettement plus élevé dans un délai relativement court;
- d) Les pays du quatrième groupe (en retard) ont un niveau d'industrialisation relativement faible et, contrairement aux pays en rattrapage, ils n'ont pas réussi à atteindre un taux de croissance industrielle suffisamment élevé pour améliorer notablement leur situation; et

